

En marge de l'injuste mise au "rancart" des vieux travailleurs

Autor(en): **Etienne, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **19 (1941)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-721564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Auch könnte die Einführung einer allgemeinen freiwilligen Altersversicherung mit Bundesunterstützung für die Schweizer in den Kantonen ohne allgemeine obligatorische Altersversicherung vermieden werden. Auf Grund der in- und ausländischen Erfahrungen ist mit ziemlicher Sicherheit vorauszusehen, daß gerade die am wenigsten gesicherten Volkskreise trotz weitgehenden Bundeszuschüssen einer derartigen Institution fernbleiben würden.

Es ist daher leicht verständlich, wenn die schweizerischen Gewerkschafts- und Angestelltenorganisationen sich für diese Lösung einsetzen. Auf der andern Seite fragt es sich, ob die föderalistische Einstellung und die Abneigung gegen Prämienzahlungen, welche in manchen Kantonen und weiten Volksschichten vorherrschen, einem neuen Bundesgesetz mit allgemeiner obligatorischer Altersversicherung nicht ein ähnliches Schicksal bereiten würden wie der Vorlage von 1931.

W. Ammann.

En marge de l'injuste mise au „rancart“ des vieux travailleurs.

**Où des horlogers ayant dépassé la soixantaine nous
prouvent qu'ils n'ont rien perdu de leur habileté.**

Choses vues par Jean Etienne.

Nous venons de parcourir le Jura Bernois et au cours de nos voyages dans ces localités horlogères qui, toutes, se sont taillées un nom dans l'industrie de la montre nous avons remarqué, avec étonnement, de nombreux vieillards s'occupant de vagues représentations ou pratiquant des métiers saisonniers pour lesquels ils ne semblent guère adaptés.

— Qui est-ce? avons-nous demandé.

— Ce sont, nous répondit-on, de vieux horlogers qui, malgré la reprise des affaires, voient la porte des fabriques se fermer sur eux.

— Ces ouvriers ne disposent-ils donc plus des qualités professionnelles requises ?

— Non, pas du tout ; ces vieux ouvriers, dans leur majorité, connaissent parfaitement leur métier. Ce ne sont pas des „manœuvres horlogers“ comme en compte tant la nouvelle génération. Seuls le préjugé moderne placé sous l'égide du slogan „Place aux jeunes“, puis ensuite l'idée fausse prétendant que le vieil horloger ne produit plus assez ont amené les industriels à mettre au „rancart“ les ouvriers ayant dépassé le cap des cinquante-cinq ans.

Une race de vieux travailleurs en voie de disparition . . .

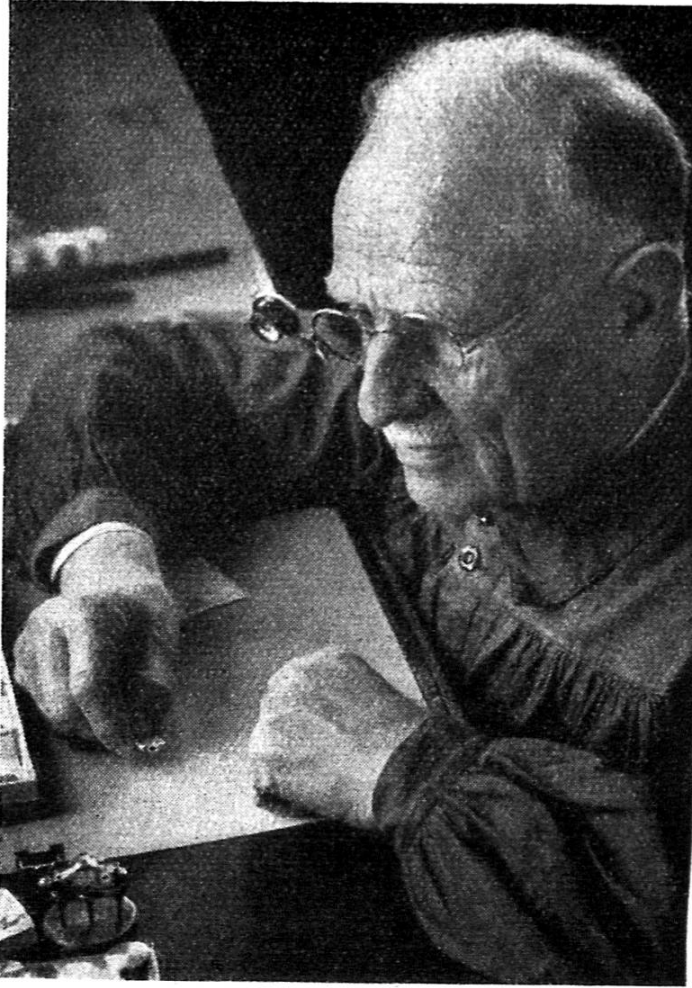
Ce que notre interlocuteur — un jurassien de vieille roche — nous apprenait n'est, hélas, que trop vrai et vient nous rappeler que dans le Jura Bernois la race même de ceux qui ont fait précisément la prospérité industrielle de la région est en voie de disparition.

Dans le train qui nous ramenait dans la plaine nous songions au destin pitoyable de ces hommes que l'on force ainsi à une inactivité prématurée, que l'on arrache à leur cycle professionnel. Il y a ici une grande injustice envers la vieillesse surtout quand celle-ci n'est accompagnée ni de décrépitude, ni de maladresse professionnelle. Qui pourra jamais dire combien de ces vieux horlogers, atteints par ce chômage forcé, ont promptement glissé vers le désespoir, la maladie et une fin subite ?

C'est pourquoi le jubilé qui vient d'être célébré aux Longines, la grande manufacture d'horlogerie de Saint-Imier, où l'on fêtait huit collaborateurs de la maison totalisant quatre-cent-septante années d'activité a été reconfortante pour tous ceux qui se penchent sur le sort des vieux ouvriers.

. . . pourtant le vieil horloger sait encore travailler.

On trouva fort éloquemment, à cette occasion, la preuve qu'il existe des maisons qui savent encore apprécier la collaboration de vieux horlogers. Et ici particulière-

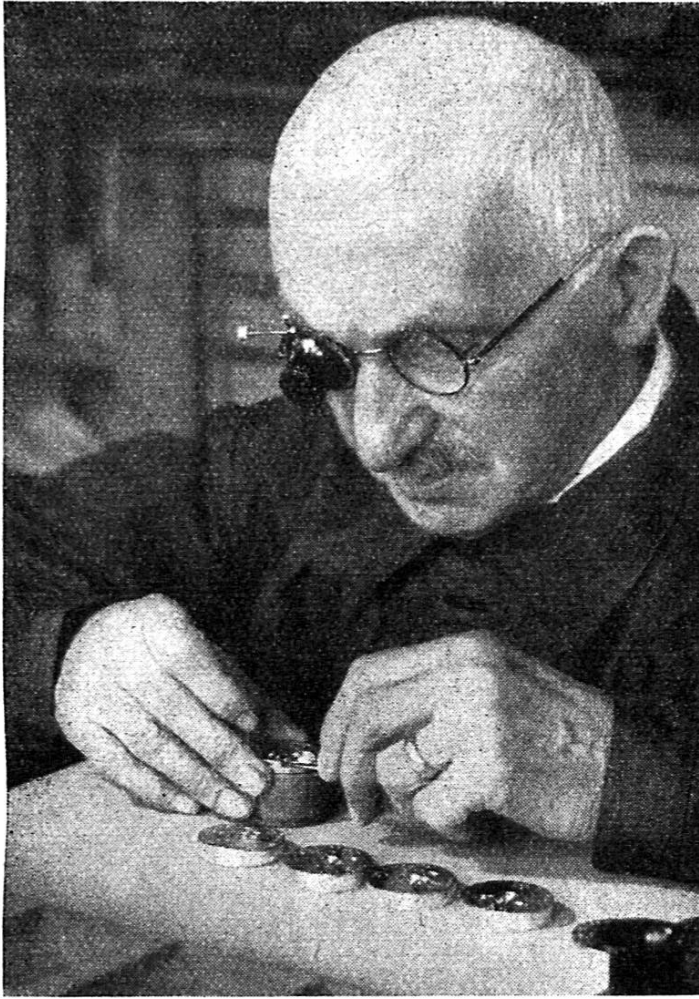


Fritz Joerin, lanternier, qui se tient droit comme un i, est occupé aux Longines depuis cinquante ans. Son travail doit être d'une exactitude mathématique; il ne supporte aucune variation. Ce jubilaire qui a atteint dans la pratique de son métier une habileté rare, est un sportif.

ment cet événement prend une valeur singulière à l'actif de l'habileté des vieux ouvriers puisque ce jubilé a lieu dans une fabrique de l'importance des Longines où les montres sont synonymes de haute précision, bienfacture.

C'est dire que chaque ouvrier de cette manufacture doit être consciencieux et posséder son métier à fond. Tel l'ont été et le sont encore les jubilaires, tous artisans de la renommée des montres Longines.

Nous avons conversé longuement avec ces jubilaires rencontrant chez chacun d'eux une bonhomie souriante, une joie sereine, paisible, chrétienne. Quand tant de jeunes



Hermann Bourquin, remonteur, habitant Villeret et accomplissant chaque jour le trajet jusqu'à St-Imier, est occupé aux Longines depuis cinquante-sept ans. A l'instar de tous ses contemporains ayant le bonheur de pouvoir encore travailler, il ne souhaite qu'une chose: le travail.

gens se plaignent de trop travailler, d'exploitation du patronat, de démagogie, il nous fut agréable d'entendre ces vieux horlogers qui ont vécu l'époque de la journée de 14 à 15 h., célébrer le travail, le devoir, le progrès réalisé au point de vue social dans les fabriques, crier enfin leur reconnaissance à l'égard des Longines. Et en voyant ces jubilaires, restés d'une verdeur remarquable, travaillant avec des gestes vifs, précis, agiles, nous rapprochions involontairement de leur image, celle de ces mêmes vieux horlogers, réduits au chômage, que nous avons vus, désa-

busés, courbés, amoindris, vides de toute énergie, se livrant à des métiers de fortune et nous pensions combien sont „vitals“ pour l'existence de ces hommes le respect et la compréhension manifestés par les chefs d'industrie à l'égard de leur profession — consécration souvent d'années d'efforts.

Les Longines, comme nous venons de le voir comptent parmi les rares maisons ayant conservé ce respect vis-à-vis de leurs vieux serviteurs. C'est là faire œuvre sociale, humaine, chrétienne et avoir édifié pour les intéressés une véritable fontaine de jouvence. L'utilisation des forces professionnelles des vieux ouvriers, le retour au respect auquel ils ont droit doivent marcher de pair avec l'introduction de l'assurance vieillesse.

In Memoria di Giuseppe Motta.

China vicino
alla radio
ascoltava. —
Ciò ch'ella
senti, tutto
il Mondo lo sa!

Mestamente
il segno di
Croce formò,
e parlò:
In pace riposa,
Tu — GRANDE —
Tu — BUONO —
Tu — GIUSEPPE MOTTA!
Così sia.

Violante Tartera.

Zurigo, il 26 gennaio 1940.